



# AVIS

## INSCRIPTIONS DES AFFOUAGISTES

**Les dossiers sont à retirer en mairie** aux jours et heures d'ouverture au public avant le 25 juillet ou sur le site internet de la Commune [www.freissinieres.fr](http://www.freissinieres.fr)

**Les dossiers sont à déposer en mairie** avant le **mardi 20 août 2024 à 12h00.**

\*\*\*

### *RAPPEL*

#### DROIT A L'AFFOUAGE

Être résident fixe dans la commune – être à jour dans les redevances communales.

Conditions avant l'inscription :

1. Retirer le dossier d'inscription en mairie ou sur le site internet [www.freissinieres.fr](http://www.freissinieres.fr)
2. Remplir la feuille d'engagement
3. Lire et signer le règlement d'affouage
4. Revenir en mairie avec l'ensemble du dossier pour valider votre inscription – sans oublier la copie de votre assurance « attestation »
5. Inscription individuelle seulement.

La revente du bois de chauffage est strictement interdite.  
Respecter les règles de sécurité.

La Mairie.